

# Les opposants à la carrière Daniel livrent leurs arguments contre l'exploitation

Pour gagner leur recours en justice contre l'autorisation accordée au projet de carrière, les associations Salmo Tierra, APQV et Sepanso comptent battre en brèche l'étude hydraulique produite par le groupe Daniel.

L'avenir du projet de carrière porté par le groupe Daniel au lieu-dit Sus la Houns risque fort de se jouer sur une confrontation d'experts hydrauliciens. Quelques jours après l'introduction devant la justice d'un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation, les opposants au projet - les associations Sepanso, APQV et Salmo Tierra - ont en effet révélé les angles d'attaques qu'ils utiliseront pour tenter de torpiller l'affaire.

« L'étude produite par M. Daniel pour justifier son projet à 100 mètres d'un gave classé Natura 2000 dit que le cours du gave est stable. On s'inscrit en faux là dessus », commence Michel Rodes, président de la Sepanso 64. Pour étayer cette affirmation, l'écologiste s'appuie sur les études réalisées depuis 1994 par les cabinets Sogreah, Saulnier-Techna et Rivière Environnement et le Syndicat des gaves d'Oloron et Mauléon (Sigom). « Tous disent que le gave n'est pas stable et que le cours du gave peut se déplacer de 500m à 1500m entre Escos et Carresse. Il y a donc une large divagation latérale possible. »

## Les divagations du gave pour atout

Selon les plaignants, cette boueotte du gave, alliée à la faiblesse des digues dans le secteur, change en effet beaucoup de choses pour les terres agricoles alluviales enserées dans le méandre. « Ce qui a été



Antoine Domenech pour Salmo Tierra, Sylvain Chevalier pour l'APQV et Michel Rodes de la Sepanso organisent lundi 3 à 18h une réunion publique à la salle des fêtes de Carresse pour présenter leurs arguments. ©A.R.

occulté par l'étude Daniel, c'est que dès la crue vingtennale, c'est tout le méandre qui est recouvert et inondé », lance-t-il. « Si 2000m<sup>3</sup> d'eau arrivent là-dedans, le gave peut couper tout droit et arracher toute cette bonne terre sur son passage » Un passage en force qui serait selon lui accusé si d'aventure la cuvette d'une carrière apparaît sur le passage. « Cela risque de créer un effet chasse d'eau », résume l'écologiste. « Avec un passage violent, on risque de se

retrouver avec un champ de cailloux comme à Saint-Dos, où on ne peut plus planter une charrue. C'est toutes les terres qui risquent de valser ! »

La démonstration devant le juge pourrait cependant ne pas avoir besoin d'en arriver jusqu'à l'évocation de cette perspective. « Le gros argument, c'est que vu que la zone est inondable, c'est bien que nous sommes dans le lit majeur. Et donc dans une zone humide. Or, il y a un arrêté ministériel du 22 septembre

1994 qui dit que les exploitations de carrière et de gravières sont interdites dans l'espace de mobilité d'un cours d'eau. »

## L'exemple d'Auterrive en 1994

Pour convaincre le juge, les opposants comptent aussi s'appuyer sur le précédent avorté d'Auterrive, prévu à une petite poignée seulement de kilomètres du site aujourd'hui ciblé. « En 1994, un projet de carrière était envisagé dans le méandre du Bidala avec M. Mendribil et déjà M. Daniel », rappelle Michel Rodes, qui a pu remettre la main sur un courrier de la Direction régionale de l'environnement daté de juin 1994 dans lequel le directeur d'alors émet « un avis défavorable de principe à une extraction dans le lit majeur proche du gave » et invite l'entreprise « à se reconverter le plus tôt possible dans l'extraction de matériaux de carrières sèches. » « Pourquoi cette même administration ferme aujourd'hui les yeux et abandonne la nature ? On a le sentiment d'un abandon au profit d'un prétendu tout emploi qui est pour nous illusoire. On crée davantage d'emploi en recyclant les matériaux. »

Avant l'examen de ces arguments par le juge, qui aura lieu à une date encore indéterminée, les anti-carrières pourront cependant affûter leur démonstration devant un public. Ce lundi 3 juillet à 18h à la salle des fêtes de Carresse, une réunion publique est en effet organisée par les opposants afin de présenter ces munitions. « Les gens sont nombreux à croire que tout est fini depuis le mouvement de juin dernier. Mais c'est loin d'être le cas ! », martèle Sylvain Chevallier de l'APQV.

ARNAUD ROSSIGNON ■ orthez-pp@pyrenees.com

## ZOOM

### Les nuisances du trafic et l'impact sur l'écotourisme également pointés par les détracteurs du projet

Outre l'argument écologique, les opposants au projet ont quelques autres arguments dans la besace. Parmi ces derniers figurent les nuisances liées au trafic accru des poids lourds. Mais aussi les perspectives ouvertes par le développement de l'écotourisme. « On a un potentiel extraordinaire ici. Mais en matière de tourisme vert, on est complètement à l'arrache de tout le monde », lance Sylvain Chevalier de l'APQV. « Une étude sérieuse dit que dans 5-10 ans, avec un retour des salmonidés en nombre tel qu'on peut l'apporter, le gave a un potentiel économique de 100 à 150M€, martèle de son côté le président de Salmo Tierra, Antoine Domenech.